



INTERCO 64

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



CFDT de la CAPB – CIAS Pays Basque
15, Avenue Foch
64100 Bayonne

CFDT@communaute-paysbasque.fr

CGT de la CAPB – CIAS PB
15, Avenue Foch
64100 Bayonne

CGT@communaute-paysbasque.fr

Bayonne, le 24 février 2022,

Monsieur ETCHEGARAY Jean-René
Président de la C.A.P.B et du CIAS Pays Basque
15, Avenue Foch
64100 Bayonne

Objet : Poste de direction des crèches communautaires

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et du CIAS Pays Basque,

La Cfdt alerte depuis des mois sur les conditions dans lesquelles les directrices de crèches communautaires évoluent.

La dégradation de leurs conditions de travail est avérée. Nous avons saisi en ce sens, à plusieurs reprises, les instances paritaires de la CAPB. A ce jour nous ne connaissons pas les mesures qui auraient été mises en œuvre pour pallier ces difficultés.

Si nous devons en tirer un premier constat, la question du turnover sur ces postes peut nous donner des signaux d'alertes.

En matière de **conduite d'équipe**, avec manager de proximité ou intermédiaire en difficulté, **ce sont les collègues dont il a la charge managériale, qui sont aussi en difficulté.**

Depuis la fusion des 10 ex-EPCI, ces postes de direction ont subi de nombreuses évolutions.

En cela, nous pouvons décrire quelques points sur lesquels nous souhaitons avoir des réponses quant à leur prise en compte par l'administration, à savoir :

→ Une charge administrative en augmentation quasi exponentielle et en constante évolution depuis la création de la CAPB, cela ayant comme conséquence le déclenchement d'heures supplémentaires et une impression de cumuler deux journées en une de la part de l'encadrement.

→ Des postes d'adjoints aux directrices pratiquement inexistantes dans les crèches.

→ La planification et la gestion des personnels extrêmement chronophages sur la semaine...et bien souvent sur les temps de repos. La question du droit à la déconnexion est posée. En effet, il n'est pas rare que les directrices passent une partie de leur week-end à préparer et gérer le début de semaine avec comme priorité de sécuriser l'accueil des enfants le lundi matin, de ce fait **les agent-e-s sont également impactés et doivent régulièrement changer leur planning et rester disponible même le dimanche**. Ces astreintes forcées doivent aujourd'hui faire l'objet d'une réflexion pour les stopper.

→ Temps de décharges administratives non prises en compte dans les plannings hebdomadaires avec des temps de présence auprès des enfants maintenus malgré le quotidien administratif inhérent au fonctionnement de la structure.

→ Poste de direction concomitant à deux structures.

→ La question des recrutements d'agent.e.s remplaçant.e.s pour pallier les absences n'est pas anodine dans les fonctionnements de la crèche. Ce point complexifie aussi la gestion du personnel pour les responsables. **La question portée par la Cfdt de créer un pool de remplacement territorialisé n'a jamais été pris en compte dans les négociations liées au temps de travail**.

→ Les absences des directrices, du fait de leurs congés par exemple, ne semblent pas être prises en compte au niveau du plan de charge. Cela se traduit à leur reprise d'activité par une somme de dossiers annihilant tout le bénéfice des congés.

De surcroît, avec la crise sanitaire les difficultés d'avant crise ont été exacerbées. L'usure physique et psychologique des équipes est indéniable, alliée à une charge mentale importante, les choses ne peuvent plus durer ainsi. Les différents protocoles qui se sont succédé sont venus tendre les relations avec les parents bénéficiaires. Un point de plus de crispation à gérer quotidiennement.

Par ailleurs, les crèches de la Capb n'ont pas toutes les mêmes capacités d'accueil. Cependant notre collectivité doit pouvoir mettre en œuvre **des troncs communs** en matière de fonctionnement dans toutes les structures d'accueil de notre collectivité.

Aussi nous souhaitons que des temps d'analyse et d'échanges puissent être mis en œuvre sur ces métiers si spécifiques. Il y a urgence. Les témoignages qui nous arrivent

de manière régulière démontrent qu'il est impératif de prendre en compte notre alerte sociale.

N'ayant pas de retours d'informations en dialogue social plus à même de nous rassurer sur ces sujets, pouvez-vous nous informer si les demandes répétées en comité technique par la Cfdt ont été suivies d'effet ?

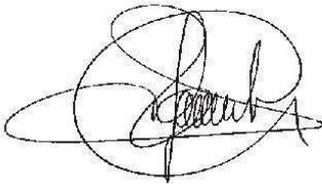
Vous trouverez, en annexe à ce courrier, les nombreuses questions diverses introduites par la Cfdt lors des Comités techniques.

Dans l'attente, veuillez recevoir, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et du CIAS Pays Basque, nos meilleures salutations.

Pour la section syndicale de la CFDT de la CAPB/Cias Pays Basque.

Laurent Roux

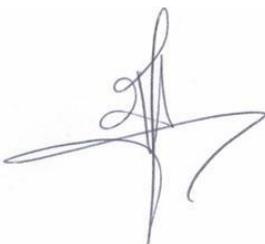
Secrétaire Général CFDT CAPB-CIAS Pays Basque



Pour la section syndicale de la CGT de la CAPB/Cias Pays Basque.

Marina Guillet

Secrétaire Général CGT CAPB-CIAS Pays Basque



® Copie Mme Carrique Vice-Présidente aux Ressources humaines et dialogue social

® Copie M Baranthol Conseiller communautaire au dialogue social

® M Bochard Directeur général des services

® Mme Thornary Directrice général adjointe Politiques linguistiques, services à la population

® M Evrard Directeur général adjoint en charge des Ressources

ANNEXE : QUESTIONS DIVERSES DE LA CFDT EN COMITÉ TECHNIQUE

a) Comité technique du 2 avril 2021

2/ Pôle petite enfance > Temps de travail – Poste de direction

Le temps de travail au sein du pôle petite enfance devait faire l'objet d'une analyse après une année de fonctionnement.

Le point sur la déprécarisation devait être un axe de travail. A ce jour aucun point d'étape n'est venu marquer le début d'une première investigation dans ce service. Le recours au contrat court semble se poursuivre (CDD de courte durée reconductible).

De plus, les contours du poste de directrice et directrice adjointe ont déjà été évoqués avec par exemple la question du temps de présence des responsables de service devant les enfants et le remplacement des directrices durant leurs absences.

- **Est-il envisagé qu'un pool de remplacement soit créé ?**
- **Est-ce que les postes de directions et de directions adjoints font l'objet d'un point d'alerte au sein des DGA de rattachement ?**
- **Allons avoir un temps de travail en groupe de travail d'harmonisation des pratiques salariales et sociales dans les semaines à venir pour évoquer ce sujet en lien avec le protocole d'accord ?**

b) Comité technique du 7 mai 2021

2/ Pôle petite enfance > Poste de direction

Nous réitérons notre point d'alerte sur les postes de direction dans les crèches communautaires.

Depuis 4 ans que la CAPB existe, sur 10 postes de direction existants le constat est édifiant :

- 4 départs des postes de directions (Cambo – Alos – Espelette – St Pierre d'Irube)
- 1 arrêt de travail long
- 2 arrêts de travail pour de la souffrance au travail

La Cfdt a déjà évoqué ce sujet durant nos temps d'échanges en dialogue social. A ce jour nous n'avons pas connaissance d'un début de réflexion sur les problématiques rencontrées ?

Aussi pouvez-vous nous indiquer si ce sujet fera l'objet d'un travail ou d'une réflexion spécifique ?

c) Comité technique du 1^{er} octobre 2021

9/ Poste de direction des crèches

La Cfdt a rencontré au mois de juillet les responsables en charge du service de la Petite Enfance.

Des nombreux sujets évoqués lors de notre entretien de dialogue social, dont celui plus précisément des postes de directions des crèches.

Cette question a fait déjà l'objet d'une question diverse de la part de la Cfdt lors d'un comité technique précédent.

Durant l'échange avec les responsables du pôle petite enfance, un constat, que nous pensons partagé par les deux parties en présence, a été posé.

Aussi face aux problématiques évoquées, la Cfdt demande que ce sujet soit porté par le service des ressources humaines.

Ce point doit pouvoir s'inscrire dans le cadre du groupe de travail sur le temps de travail, avec dans un premier temps, l'établissement d'un constat, et dans un second temps l'établissement de pistes de travail.

d) Comité technique du 5 novembre 2021

5- Poste de direction des crèches

La Cfdt repose une nouvelle fois cette question diverse au sein de cette instance paritaire. En effet, alors que nous avons alerté depuis plusieurs mois sur les difficultés rencontrées par nos collègues en charge des directions des crèches, nous apprenons que les deux établissements souletins (Mauléon et Alos) sont gérés depuis plusieurs mois par une seule directrice (avec une adjointe sur la crèche de Mauléon).

De même la nouvelle structure de Bardos sera elle-même gérée par une directrice qui officiera sur deux structures, Bidache et Bardos.

Alors que nous demandons depuis plusieurs mois qu'une évaluation de ce poste soit faite afin de mieux définir les missions et plan de charge des directrices, la CAPB continue à faire la sourde oreille à notre demande et continue sa marche en avant avec un bilan humain sur ces postes qui posent question.

Qu'en est-il de notre demande ?